

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

-----  
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT  
-----

ACTE ADDITIONNEL N° 3 CEMAC-CCE-09

Portant reconduction de M Alexandre  
GANDOU au poste de Président de la  
COSUMAF.-

## LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

**VU** le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 Mars 1994 et ses Additifs en dates du 05 Juillet 1996 et du 25 Avril 2007 ;

**VU** la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) en date du 05 juillet 1996 ;

**SUR** présentation du Gouvernement Congolais;

**SUR** proposition du Comité Ministériel de l'UMAC;

En sa séance du 25 JUIN 2008

### ADOPTE

**L'Acte Additionnel dont la teneur suit :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Alexandre GANDOU est reconduit au poste de Président de la Commission de Surveillance des Marchés Financiers (COSUMAF) pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

**Article 2** : Le présent Acte Additionnel qui entre en vigueur à la date de sa signature sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

YAOUNDE, le 25 JUIN 2008

POUR LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT,

LE PRESIDENT EN EXERCICE



  
**Paul BIYA**